



MUNICIPALITÉ
DE
ROMANEL-SUR-MORGES

**Préavis Municipal No 10
Législature 2016-2021**

**PRESENTE AU CONSEIL GENERAL DE ROMANEL-SUR-MORGES
LORS DE SA SEANCE DU 06 JUIN 2018**

**Demande de dépense extra budgétaire de CHF 40'000.-, relative à la mise à jour
de l'installation de chauffage de l'ancien bâtiment sis ch. du Forvey 8**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le premier des deux bâtiments sis ch. du Forvey 8 a été construit en 1992. Pour rappel, il comprend les locaux suivants :

- L'école avec trois salles de classes, une salle des maîtres ainsi que des sanitaires
- Deux appartements situés au 1^{er} étage
- Des sous-sols comprenant un local voirie, l'ancien local pompiers ainsi qu'un abri PC avec deux salles et cuisine qui sont louées aux habitants du village.

Depuis quelque temps, nous avons de gros problèmes, avec des pannes à répétition (chauffage et/ou eau chaude) sur les deux bâtiments. Après de nombreuses tentatives infructueuses pour rétablir une situation normale, nous avons mandaté le bureau Pierre Chuard Ingénieur Conseil SA, afin de procéder à une expertise de notre installation pour connaître exactement l'origine du problème. Ce bureau nous a livré ses conclusions.

Lors de la construction du nouveau bâtiment scolaire en 2013-2014, nous avons procédé au changement de la chaudière vieillissante, car cette dernière alimente les deux bâtiments en chauffage et eau chaude. Aucune modification n'avait été apportée à l'ancienne installation, étant donné qu'elle fonctionnait parfaitement.

L'installation de chauffage de l'ancien bâtiment est maintenant vieille de 26 ans. A part des interventions sur le système solaire thermique, aucun élément n'a été changé depuis lors. Il est apparu que certaines pièces doivent être changées :

- Lors du dernier détartrage du boiler, il a été constaté qu'il était en très mauvais état (rouille)
- Plusieurs éléments tels que filtres, collecteur, pompes, vannes, etc.

Nous avons été contraints de couper totalement le chauffage du local voirie et des salles du Forvey, afin de garantir temporairement une température adéquate aux appartements ainsi qu'à l'école.

En conclusion il est important d'effectuer ces travaux. Si ce préavis est approuvé, ils le seront

dès que la période de chauffage sera terminée.

Les coûts de cette mise à jour sont les suivants :

- Mandat d'expertise Pierre Chuard Ingénieurs Conseils SA CHF 6'000.00
- Installation d'un nouveau boiler 2 registres de chauffe (solaire) de 878 litres net, tuyauterie de raccordement, y compris démontage et évacuation de l'ancien appareil CHF 18'000.00
- Collecteur technique chauffage pour les 3 groupes chauffage avec vannes, soupapes, thermomètres, épurateur et petit matériel CHF 11'000.00
- Pompe d'alimentation du réseau chauffage abris PC et voirie, thermomètre et tuyauterie CHF 3'000.00
- Travaux électriques CHF 2'000.00

- **TOTAL CHF 40'000.00**

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de voter la résolution suivante :

Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

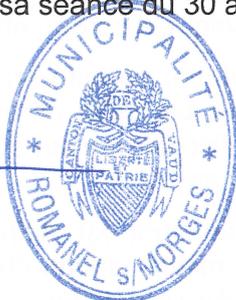
- ouï le présent préavis,
- ouï le rapport de la commission des finances, considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,

- décide d'accepter une dépense extra budgétaire de CHF 40'000.00, afin de mettre à jour l'installation de chauffage de l'ancien bâtiment communal sis ch. du Forvey 8 tel que proposé
- décide de porter cette dépense au compte No 352.315.00, entretien des installations et équipements

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 30 avril 2018.

Le Syndic


Pierre Lanthemann



La Secrétaire


Fabienne Kessler